



**HAL**  
open science

## Les fermes collectives en Occitanie : des dynamiques d'installation territorialisées

Louis Cretin, Pascale Scheromm, Lucette Laurens, Simon Vonthron

### ► To cite this version:

Louis Cretin, Pascale Scheromm, Lucette Laurens, Simon Vonthron. Les fermes collectives en Occitanie : des dynamiques d'installation territorialisées. Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon, 2023, 97 (3), pp.1-30. 10.4000/geocarrefour.22386 . hal-04322128

**HAL Id: hal-04322128**

**<https://hal.inrae.fr/hal-04322128v1>**

Submitted on 4 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



---

# Les fermes collectives en Occitanie : des dynamiques d'installation territorialisées

*Collective farms in Occitania : territorialized installation dynamics*

Louis Cretin, Pascale Scheromm, Lucette Laurens et Simon Vonthron

---



## Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/22386>

DOI : [10.4000/geocarrefour.22386](https://doi.org/10.4000/geocarrefour.22386)

ISSN : 1960-601X

## Éditeur

Association des amis de la Revue de géographie de Lyon

Ce document vous est offert par INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement



## Référence électronique

Louis Cretin, Pascale Scheromm, Lucette Laurens et Simon Vonthron, « Les fermes collectives en Occitanie : des dynamiques d'installation territorialisées », *Géocarrefour* [En ligne], 97/3 | 2023, mis en ligne le 20 novembre 2023, consulté le 04 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/22386> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.22386>

---

Ce document a été généré automatiquement le 26 novembre 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Les fermes collectives en Occitanie : des dynamiques d'installation territorialisées

*Collective farms in Occitania : territorialized installation dynamics*

Louis Cretin, Pascale Scheromm, Lucette Laurens et Simon Vonthron

---

## Introduction

- 1 Depuis une dizaine d'années, l'émergence d'exploitations gérées par des collectifs non familiaux est observée par des structures d'accompagnement agricole (Lataste *et al.*, 2016 ; Morel, 2018). Si les dénominations pour qualifier ces exploitations ne sont pas encore totalement stabilisées dans la littérature scientifique (Laurant, 2022), des premiers travaux scientifiques (Laurant *et al.*, 2021 ; Laurant, 2022), des articles de presse, des ressources audiovisuelles ou des livres s'adressant aux porteurs de projet (Nael, 2022) les qualifient de « fermes collectives ». Ce terme, utilisé par Galeski (1973), a perdu de sa force avec l'effondrement des régimes communistes et la disparition des « épopées collectivistes » (Hervieu et Purseigle, 2013). Mais, depuis quelques années, il semble refaire surface, porté par de nouvelles valeurs, de nouveaux enjeux, de nouveaux acteurs. Si la mise en place d'une organisation collective à l'échelle de l'exploitation est liée à l'histoire de l'agriculture de groupe (Nicourt, 2013 ; Barthez, 2007a ; Cretin *et al.*, 2023) et aux expériences de « retour à la terre » dans les communautés utopiques (Hervieu-Léger et Hervieu, 1979), les formes contemporaines de fermes collectives en renouvellent les caractéristiques (Cretin *et al.*, 2023). Elles sont portées par des groupes composés d'au moins trois individus qui partagent des valeurs et des objectifs communs, comme celui de changer de rapport au travail en réinventant le métier d'agriculteur, de transmettre les exploitations en pérennisant leur caractère collectif ou encore de s'émanciper de la propriété privée. Les collectifs se construisent autour d'un constat d'urgence écologique, de la nécessité de changer de modèle de société et d'une vision engagée de l'agriculture mettant en cause le système agricole et

alimentaire dominant issu de la modernisation. La recherche de l'autosuffisance alimentaire, de l'autonomie de l'exploitation vis-à-vis des « empires agroalimentaires » (Van Der Ploeg, 2014) et la réappropriation des savoir-faire est également une de leurs préoccupations centrales. Les membres de ces collectifs, souvent qualifiés de « néopaysans », sont majoritairement de jeunes urbains ayant fait des études supérieures en lien avec l'environnement ou l'agriculture et/ou en reconversion professionnelle, installés hors cadre familial et non issus du milieu agricole. Les fermes collectives se caractérisent également par des alliances avec les réseaux de l'agriculture paysanne. Leurs membres mettent en place au sein d'un lieu partagé des activités diversifiées, principalement à vocation agricole (souvent des systèmes de polyculture-élevage), mais pas seulement (activités culturelles ou artisanales par exemple), et à haute valeur ajoutée (AB, circuits-courts, transformation des produits), en s'appuyant en particulier sur la mutualisation de tout ou partie de l'outil de production et parfois du travail. Ils peuvent mobiliser une diversité de statuts juridiques, parfois inédits, adaptés à leurs réalités et à l'organisation complexe des collectifs (De Haas, 2007 ; Cretin *et al.*, 2023).

- 2 Depuis plusieurs décennies, de nombreuses évolutions tendent à amoindrir les liens entre exploitation et famille (Mundler et Rémy, 2012). Les fermes collectives sont partie prenante de cette évolution et constituent une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole (Cretin *et al.*, 2023). Leur création s'inscrit dans un contexte de remise en cause et d'éclatement du modèle de l'exploitation familiale issu de la modernisation (Hervieu et Purseigle, 2013) marqué par le développement d'autres formes d'exploitation singulières, telles les formes sociétaires et aux allures de firmes (Purseigle *et al.*, 2017 ; Olivier-Salvagnac et Legagneux, 2012).
- 3 Peu de travaux scientifiques se sont intéressés à la spatialisation des fermes collectives et à ses déterminants. En géographie, s'intéresser à la répartition spatiale des exploitations agricoles consiste à les localiser dans l'espace mais aussi à les contextualiser dans leur environnement socio-économique (Bonnamour, 1977). Cette mise en contexte permet d'explicitier les liens entre localisation spatiale et environnement territorial. Joulie *et al.* (1996) montrent par exemple comment les potentialités agronomiques des terres et leur environnement socio-économique expliquent la spatialisation de types d'exploitations céréalières aux fonctionnements contrastés. En appréhendant les exploitations agricoles en transition à travers les circuits-courts et l'agriculture biologique, Bermond *et al.* (2019) montrent que leur répartition spatiale est influencée par une combinaison de facteurs socio-territoriaux (orientation technico-économique, proximité urbaine, zones touristiques, niveau socio-économique des populations résidentes) et historiques (héritages du productivisme, ancrage historique de l'AB, espaces emblématiques de la néoruralité). L'émergence différenciée des formes de transition agricole dans les territoires serait alors le « produit historique d'un agencement variable dans l'espace de facteurs structurels et contextuels favorables à leur développement » (*ibid.*).
- 4 La présence des fermes collectives dans le paysage agricole français étant récente, aucune donnée statistique ne permet d'appréhender leur nombre et leur localisation. Quelques mémoires de fin d'études en ont réalisé des recensements à l'échelle de la France (De Galzain, 2016 ; Letan, 2021). Ces travaux suggèrent qu'elles sont particulièrement présentes en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. En prenant cette dernière région comme cas d'étude, nous souhaitons interroger la

spatialisation de ces fermes collectives, figures émergentes dans le paysage agricole français (Cretin et al., 2023). Où s'installent-elles préférentiellement ? Leur localisation est-elle associée à des contextes socio-territoriaux ou historiques spécifiques ? Notre recherche repose sur l'hypothèse que la répartition spatiale des fermes collectives n'est ni aléatoire ni homogène et qu'elles sont présentes dans des territoires propices à leur installation. Nous présenterons dans un premier temps notre cas d'étude, nos hypothèses de travail et notre méthodologie combinant à la fois approches quantitatives et qualitatives. Nous dégagerons ensuite les principaux territoires d'installation des fermes collectives et analyserons l'hétérogénéité de leur répartition. La mise en exergue des principaux facteurs déterminant cette répartition nous permettra enfin d'ouvrir une discussion sur une géographie des territoires d'émergence des fermes collectives.

## Présentation du cas d'étude : la Région Occitanie

- 5 La Région Occitanie, qui compte 13 départements, présente une grande diversité de systèmes agricoles, de milieux naturels, de paysages, de dynamiques démographiques et d'attractivité. Si la région est composée majoritairement de territoires à dominante rurale, elle est également structurée par un tissu urbain centralisé autour de Toulouse et de Montpellier.

### L'installation agricole en Occitanie : un fort enjeu de renouvellement des générations

- 6 La Région Occitanie compte parmi les régions agricoles majeures en France avec plus de 60 000 exploitations agricoles et 3 millions d'hectares en 2020. L'agriculture régionale a une pyramide des âges défavorable : 48 % des agriculteurs sont âgés de 55 ans ou plus et sont donc susceptibles de partir à la retraite dans les 10 prochaines années. La majorité de ces exploitants n'a pas de repreneur connu. Le rythme des installations ne parvient pas à combler celui des départs : en 2019, pour 2 793 départs à la retraite de chefs d'exploitation, on compte seulement 1 790 installés (OIT, 2021). La Région fait toutefois état de dynamiques contrastées dans les territoires. Les zones de montagne et le littoral méditerranéen présentent un taux de remplacement plus élevé ; à l'inverse, dans les zones de plaines et de coteaux de l'ouest de la Région, le déficit de renouvellement des générations est plus important et s'accroît. Ce ne sont pourtant pas les candidats potentiels à l'installation qui manquent pour combler ce déficit. Ils étaient 4 407 en 2020 à se présenter aux Points Accueil Installation (PAI) des Chambres d'agriculture de la Région, un chiffre qui tend à l'augmentation ces dernières années (OIT, 2021). Mais beaucoup de porteurs de projet abandonnent leur démarche d'installation faute de capital suffisant pour racheter les fermes existantes ou parce que les modèles de production, les contraintes d'organisation ou l'isolement de ces fermes ne correspondent pas à leurs envies. L'installation en ferme collective pourrait constituer un levier face à ces blocages (ARDEAR Occitanie et al., 2020).

## Une diversité géographique propice à l'identification de facteurs favorisant l'installation de fermes collectives

- 7 La diversité des systèmes de production agricole - définis comme la combinaison des activités productives et des moyens de production à la fois dans leur nature et dans leur proportion (Mazoyer et Roudart, 2002) - se lit à l'échelle départementale. Certains départements sont plutôt orientés vers des productions végétales (comme la Haute-Garonne où les céréales représentent 60 % de la SAU, ou comme l'Aude et l'Hérault où les exploitations viticoles sont majoritaires), quand dans d'autres, l'élevage prédomine (en Aveyron, 78 % des exploitations sont spécialisées dans des productions animales : Recensement agricole, 2020). Cette diversité s'appréhende également à l'échelle des petites régions agricoles. En Lozère, les exploitations sont spécialisées en bovins allaitants sur l'Aubrac, en ovins et caprins sur les Causses et dans les vallées, en polyculture, poly-élevage, élevage de granivores et arboriculture dans les Cévennes, et en bovins mixtes en Margeride et sur le Mont-Lozère (Recensement agricole, 2020). La diversité des systèmes de production agricole se retrouve aussi dans les modes d'organisation des exploitations. En Occitanie, certains territoires comme l'Aveyron ou certaines parties de l'Ariège sont caractérisés par une part importante d'exploitations ayant une structure juridique collective, en GAEC par exemple (Recensement agricole, 2010). D'autres, comme la plaine languedocienne, sont historiquement dominés par des exploitations individuelles organisées autour de caves coopératives viticoles (Auriac, 1984 ; Gavignaud-Fontaine et al., 2010).
- 8 La région Occitanie est, de plus, caractérisée par une grande hétérogénéité paysagère : alternance de prairies et forêts sur le piémont pyrénéen, pâtures à la végétation buissonnante découpées par des murs en pierres sèches et façonnées par le pastoralisme sur les causses du Larzac et du Quercy, cultures et prairies sur les collines gasconnes, prairies d'altitude sur les hautes terres du Massif central. Des territoires de haute et de moyenne montagne ont été frappés par l'exode rural et la déprise agricole ; certains ont fait partie des principales « régions désertifiées du Midi » plébiscitées par les premiers néoruraux (Léger, 1979 ; Chevalier, 1981). Ces néoruraux, bien que leur part dans la population agricole reste marginale, étaient fortement concentrés dans des territoires spécifiques (Chevalier, 1981). Un premier secteur est formé par l'ensemble du rebord sud-est du Massif central, avec une importante concentration dans les Cévennes et dans les Grands Causses aveyronnais. Sur le Causse du Larzac, si des néoruraux étaient déjà venus reprendre des exploitations en déshérence (Pilleboue et al., 1972), la lutte du Larzac a participé à faciliter des installations néorurales (Martin, 2000). Un deuxième secteur apparaît dans la moitié est des Pyrénées (Poinsot, 1997), en particulier en Ariège où leur implantation était concentrée dans le piémont et dans le Couserans, dans l'aire d'influence de Saint-Girons (Kritzinger, 1989). Des « *petits foyers d'installation en développement* » ont également été recensés dans le Lot-et-Garonne et le Gers (Léger, 1979 ; Chevalier, 1981).
- 9 La diversité géographique que nous venons de dessiner rend compte de la structuration de l'Occitanie en petits territoires, dont les caractéristiques agricoles passées et présentes peuvent se révéler plus ou moins favorables à l'installation de fermes collectives.

## Hypothèses de travail et sélection de variables explicatives

- 10 Partant de l'hypothèse que la répartition des fermes collectives sur le territoire régional n'est pas aléatoire, nous avons retenu un ensemble de variables (9) pouvant expliquer la localisation des fermes collectives à partir des données statistiques existantes. Ces variables sont pour la plupart définies à l'échelle communale.
- 11 L'accès au foncier étant un des principaux freins à l'installation d'agriculteurs non intégrés aux réseaux professionnels agricoles dominants (Baysse-Lainé et Perrin, 2018), nous avons utilisé (1) la valeur vénale (en €) des terres et prés en 2021 à l'échelle des petites régions agricoles fournie par la Safer. Cette donnée n'étant pas disponible à l'échelle communale, nous avons attribué la valeur de la variable identifiée à un échelon géographique supérieur (la petite région agricole) à l'ensemble des communes le composant.
- 12 Pour déterminer si certains types de systèmes de production agricole sont plus ou moins propices à l'installation de fermes collectives, nous nous sommes appuyés sur (2) l'orientation technico-économique principale des communes, (3) la SAU moyenne par exploitation et (4) la part de la SAU certifiée en Agriculture Biologique (AB). Ces données sont issues du recensement agricole de 2020.
- 13 L'arrivée de différentes « vagues » de néoruraux depuis les années 1970 dans certains territoires ruraux de la région a pu créer un contexte favorable à l'installation de fermes collectives. Aucune donnée statistique directe n'existant pour caractériser la présence de néoruraux, nous nous sommes inspirés d'un article sur la géographie de la défiance vaccinale au COVID-19 montrant qu'elle se centrait géographiquement sur la « diagonale des mates<sup>1</sup> », composée de territoires possédant une part significative de leur population composée de néoruraux (Fourquet et Manternach, 2021). Cette diagonale correspond notamment, selon les auteurs, aux territoires ruraux où les votes pour José Bové à l'élection présidentielle de 2007 ou pour Jean-Luc Mélenchon en 2017 sont les plus importants. A l'instar de ces auteurs, nous avons choisi, pour caractériser la présence de néoruraux et explorer son lien avec la présence de fermes collectives, d'utiliser (5) la part des votes pour l'extrême gauche aux élections présidentielles de 2022 et (6) pour José Bové en 2007 ; ces données sont fournies par le Ministère de l'Intérieur.
- 14 S'installer en collectif représentant bien souvent pour les porteurs de projet une démarche de « retour à la terre » (Sallustio, 2018), le paysage pourrait être un critère déterminant dans leur choix d'installation. Face à la diversité paysagère de la région, les porteurs de projet de fermes collectives s'installant en Occitanie ont le choix quant à « l'étendue de pays qui s'offriront à eux »<sup>2</sup>. Afin d'apprécier son influence sur le choix de territoire d'installation, nous avons utilisé (7) une typologie paysagère d'espaces ruraux réalisée par la DATAR (Hilal et al., 2011).
- 15 Les aires urbaines de Toulouse et Montpellier concentrent des populations très réceptives aux circuits-courts (Richard et al., 2014, Chevalier et al., 2014). S'y développent également des politiques publiques alimentaires locales pouvant conduire en particulier à la mise à disposition de foncier et de bâti agricole par des acteurs publics locaux (Duvernoy, 2018 ; Scheromm et al., 2020 ; Scheromm et al., 2021). Ces aires urbaines pourraient donc constituer un environnement favorable à la création de

fermes collectives. Afin de caractériser leur influence, nous avons utilisé (8) la typologie des aires d'attraction des villes de l'INSEE (2020) et (9) la médiane du revenu disponible par unité de consommation (Filosofi, 2018) afin de révéler un lien potentiel entre présence de population aisée et fermes collectives.

## Une méthode mixte combinant approches quantitative et qualitative pour analyser la répartition spatiale des fermes collectives

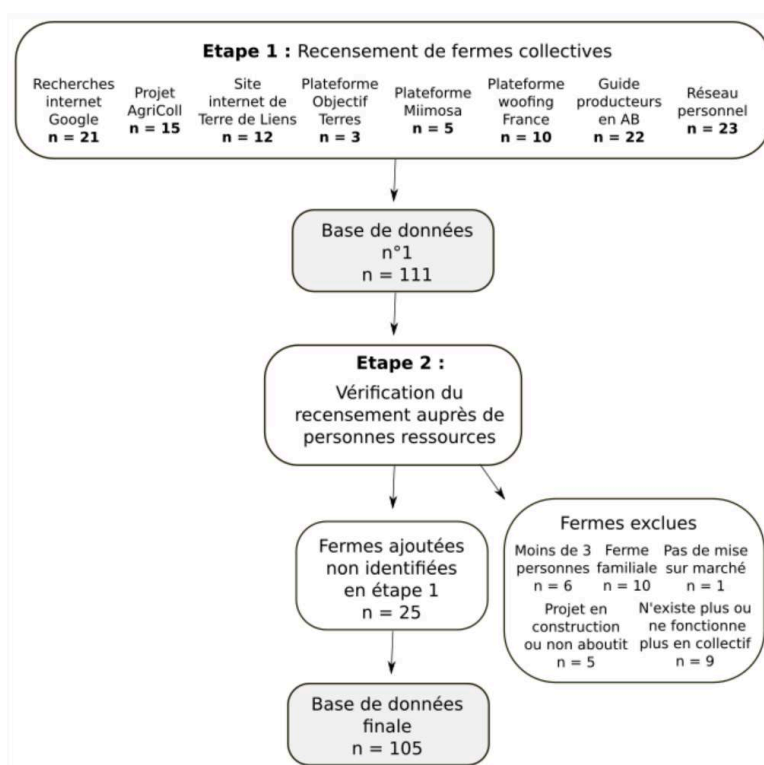
- 16 Afin d'identifier les territoires d'installation de fermes collectives, nous en avons réalisé un recensement à l'échelle de l'Occitanie. Des analyses statistiques, cartographiques et des entretiens semi-directifs ont été réalisés pour identifier des facteurs de leur environnement socio-économique pouvant rendre compte de leur répartition spatiale.

### Recensement de fermes collectives

- 17 A partir de la caractérisation des fermes collectives proposée par Cretin *et al.* (2023), trois critères principaux ont été mobilisés afin de les identifier. Les collectifs retenus comportent (i) au moins trois membres (ii) ayant des liens extrafamiliaux et (iii) une activité agricole prépondérante avec mise sur le marché d'au moins une partie de la production<sup>3</sup>. L'ancrage idéologique des fermes collectives étant un élément central de leur caractérisation, un dispositif de recensement s'appuyant principalement sur des sources issues des structures de développement de l'agriculture paysanne a été mis en place.
- 18 Le recensement des fermes collectives en Occitanie s'est déroulé en deux temps (Figure 1). Une première étape a consisté en un recensement à partir de sources internet : recherches *via* des moteurs de recherche avec le mot-clé « ferme collective » ; consultation des sites internet de Terre de Liens, d'Objectif Terres<sup>4</sup>, de woofing France, et de la plateforme Miimosa<sup>5</sup>. Un repérage a également été réalisé dans les guides des producteurs en agriculture biologique de chaque département. Quelques fermes ont été identifiées par le biais du projet Agri-Coll<sup>6</sup>. Une vérification auprès de personnes ressources de chaque département a ensuite été réalisée afin de valider que chaque ferme recensée correspondait bien à nos critères et de compléter le recensement par d'autres fermes collectives n'ayant pas été saisies lors des recherches internet.



Figure 1 : Méthode de recensement de fermes collectives



- 19 Le *Nearest Neighbour Index* (NNI) a été calculé pour analyser la répartition spatiale des fermes recensées. Cet indice permet d'évaluer la dispersion ou la concentration d'une distribution de points. Si l'indice avoisine 1, la distribution est aléatoire ; s'il est inférieur à 0,82, le modèle présente une tendance à l'agrégation ; s'il est supérieur à 1,18, la tendance est à la dispersion (Wilson et Din, 2018). Si la distribution de points est concentrée, des « cartes de chaleur » permettant d'identifier des territoires à forte densité de fermes collectives peuvent être élaborées. Un rayon de recherche de la carte de chaleur de 30 km a été défini empiriquement et au regard de l'échelle de territoires à identifier (infra-départementale). Le calcul du NNI et les cartes de chaleur ont été réalisés sur QGIS v3.10.

## Analyses statistiques et cartographiques

- 20 Des tests exacts de Fisher ont été utilisés afin de tester la significativité des différences de valeurs observées entre les communes avec présence de ferme(s) collective(s) et celles sans, pour chacune des neuf variables explicatives sélectionnées (les variables quantitatives ayant été discrétisées en terciles avec la méthode des quantiles). Un seuil de significativité de 5 % a été retenu. Des cartes croisant chacune des variables utilisées et la localisation des fermes recensées ont été réalisées afin d'en conduire une analyse cartographique.
- 21 Une carte supplémentaire, croisant isochrone de temps de trajet (1 heure en voiture depuis Montpellier et Toulouse) et localisation des fermes collectives, a été construite pour compléter cette analyse.

## Recueil du point de vue d'acteurs de terrain

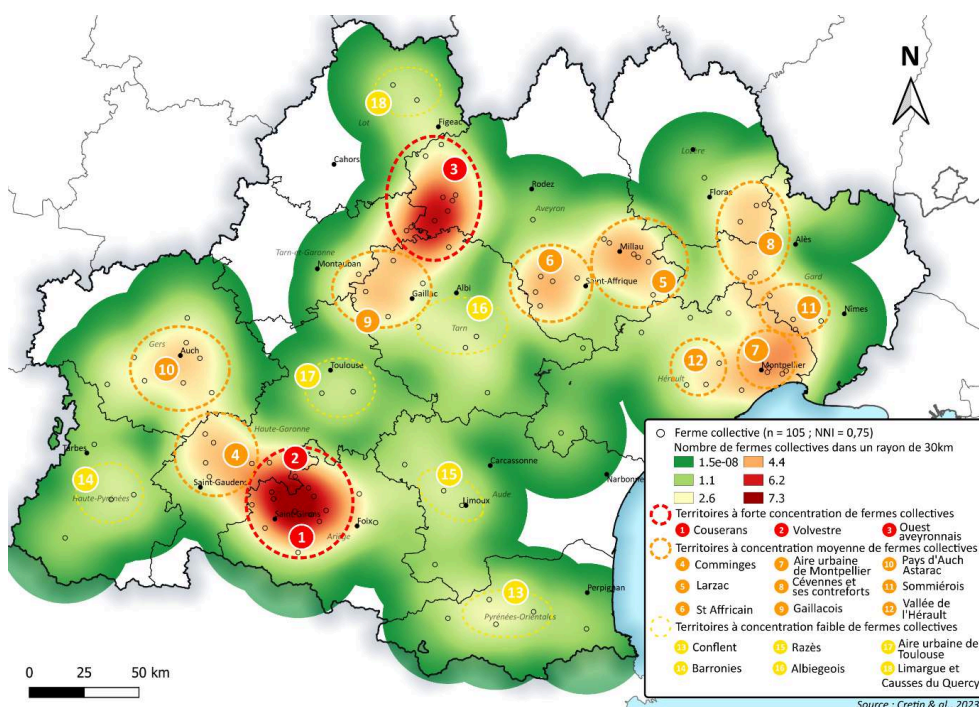
- 22 Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec des personnes ressources de chaque département sur leur perception de facteurs pouvant expliquer la répartition des fermes collectives en Occitanie. Nous avons enquêté 7 accompagnateur.rices des ADEAR, 3 salarié.e.s et bénévoles des associations territoriales de Terre de Liens, une salariée de l'ATCC Institut, un conseiller à l'installation de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées et réalisé un entretien collectif avec 5 accompagnatrices de Terres Vivantes dans l'Hérault. Nous avons choisi d'enquêter ces personnes car les membres des fermes collectives sont particulièrement proches des syndicats et structures de développement de l'agriculture paysanne (Cretin *et al.*, 2023). Les thèmes abordés lors des entretiens s'appuient sur nos hypothèses de travail et concernaient les liens pouvant être établis entre la localisation des fermes collectives et les dynamiques agricoles et migratoires - historiques et actuelles - du département, son contexte géographique, l'accessibilité du foncier et la proximité urbaine.

## Résultats : vers une géographie régionale des territoires d'installation de fermes collectives

### Des dynamiques d'installations collectives territorialisées

- 23 105 fermes collectives ont été recensées. L'indice NNI de la distribution spatiale des fermes collectives est de 0.75, traduisant un effet de cluster (Wilson et Din, 2018). Douze territoires principaux d'installation de fermes collectives sont identifiés (Figure 2) auxquels s'ajoutent six autres territoires où leur concentration est plus faible. Ces points chauds ne correspondent pas à des périmètres administratifs, mais davantage à des régions naturelles aux limites floues, plus vécues qu'opérationnelles (Bertho, 2019), à savoir à des territoires d'étendue limitée possédant des caractéristiques physiques homogènes associées à une identité culturelle propre (Zégieman, 1999 ; Fénié et Fénié, 2000).

Figure 2 : Identification des territoires d'installation de fermes collectives en Occitanie



- 24 Les plus fortes densités se retrouvent dans l'ouest de la région Occitanie. Trois territoires à forte concentration de fermes collectives (plus de 6 fermes collectives dans un rayon de 30 km) se démarquent nettement : le Couserans et le Volvestre dans le piémont pyrénéen et l'ouest aveyronnais, débordant sur le Tarn, le Lot et le Tarn-et-Garonne. Neuf autres territoires aux concentrations moyennes (entre 3 et 5 fermes collectives dans un rayon de 30 km) se dégagent également de l'analyse : le Comminges en Haute-Garonne, le Pays d'Auch et l'Astarac dans le Gers, le Larzac et le Saint-affricain au sud de l'Aveyron, le Gaillacois dans le Tarn, le Sud des Cévennes ainsi que ses contreforts (à la limite du Gard et de la Lozère), l'aire métropolitaine de Montpellier avec deux prolongements vers la Vallée de l'Hérault et le Sommiérois. D'autres territoires se dégagent moins nettement (environ 2 fermes collectives dans un rayon de 30 km) : le Conflent dans les Pyrénées-Orientales, l'Albigeois dans le Tarn, le Razès dans l'Aude, le Limargue et les Causses du Quercy dans le Lot, les Barronnies dans les Hautes-Pyrénées ainsi que l'aire métropolitaine de Toulouse.
- 25 En opposition, certains territoires sont marqués par l'absence ou la très faible concentration de fermes collectives (moins de 1 dans un rayon de 30 km) : le nord des départements de l'Aveyron et de la Lozère, la plaine viticole du Languedoc, la majeure partie du Tarn-et-Garonne, le nord, l'ouest et l'est du Gers et le sud-ouest du Lot.
- 26 Le classement des fermes collectives recensées par année de création (Figure 3) montre que cette forme d'organisation collective n'est pas totalement nouvelle, certaines fermes ayant été créées dans les années 1970-1980. Toutefois la majorité des fermes recensées sont récentes et ont été créées il y a moins de 10 ans (71 sur 105) ; leur nombre augmente en particulier depuis 2008 ; ce résultat est d'ailleurs corroboré par les observations des professionnels de l'installation (Lataste et al., 2016 ; Morel, 2018 ; ARDEAR Occitanie et al., 2020).

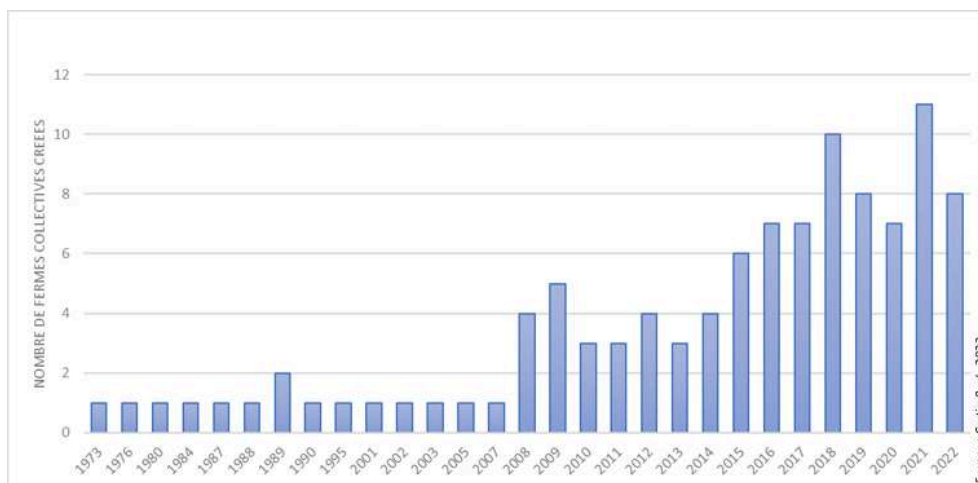
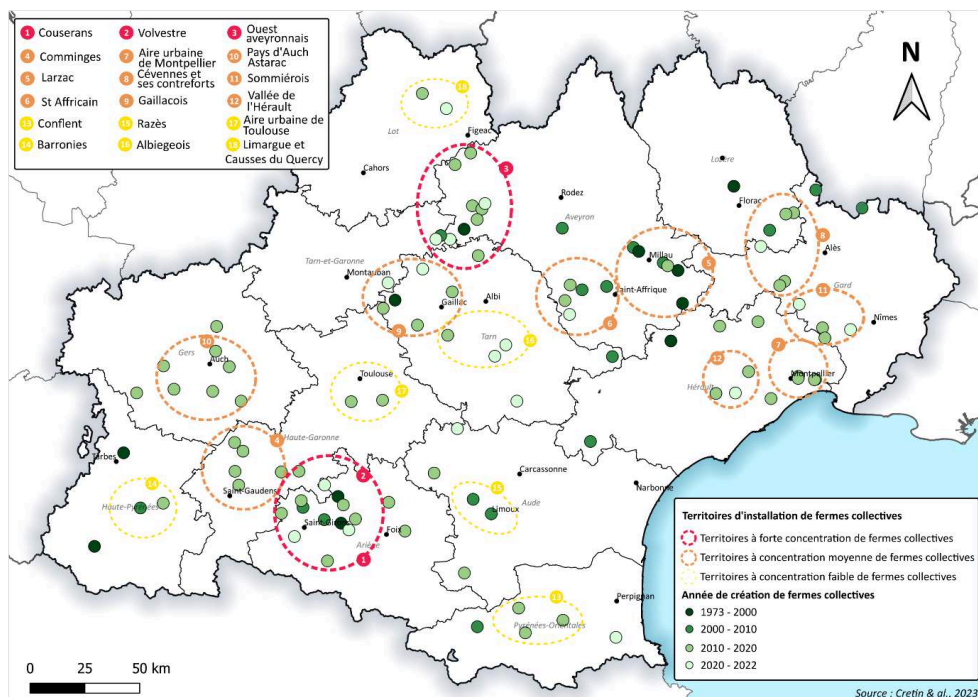


Figure 3 : Nombre de fermes collectives recensées par année de création en Occitanie

27 Des différences territoriales dans la temporalité des dynamiques d'installations collectives sont mises en évidence (Figure 4). Le Couserans et le Larzac, et dans une moindre mesure les Cévennes sont les territoires où les plus anciennes fermes collectives ont été recensées. Dans le Comminges, l'Astarac, la vallée de l'Hérault, le Sommiérois, les aires urbaines de Montpellier et Toulouse, le Conflent et l'Albigeois, la totalité des fermes recensées sont récentes. Pour les territoires restants - le Saint-Affricain, l'ouest aveyronnais, le Gaillacois, le Volvestre, le Razès et les Baronnies - l'analyse est plus contrastée : des fermes récemment installées sont à proximité de quelques fermes plus anciennes.

Figure 4 : Année de création de fermes collectives et territoires d'installation



28 Les propos recueillis auprès des personnes enquêtées confirment ces différences territoriales : les Cévennes, le Couserans ou le Larzac, sont le siège de dynamiques

d'installations collectives historiquement ancrées ; dans les territoires aux concentrations moins importantes, les fermes collectives sont plus récentes.

« y'a une inertie de la diffusion de ces pratiques d'installation en collectif qui fait qu'il y a des territoires qui sont un peu plus avancés que d'autres. Mais [dans le Lot] c'est une dynamique qui est encore en train de se mettre en place : elle est plutôt naissante qu'avancée, implantée et rayonnante. » (Accompagnateur à l'ADEAR46 – 01/2023)

- 29 La présence de « *collectifs ouverts qui font parler d'eux* » peut favoriser l'installation de nouveaux collectifs dans un territoire par la propagation d'« *imaginaires* » positifs sur l'installation en collectif (Accompagnateur à l'ADEAR09 – 01/2023) mais également par leur militantisme.

« Dans l'ouest aveyronnais nous on est toujours étonné mais depuis les années 2000, 2005, y'a un mouvement d'installation fort, moi vu que je suis en ADEAR je dirai que c'est relié vachement à la Confédération paysanne : par exemple tu as [la ferme collective la plus ancienne du territoire dont l'initiateur] qui a vachement aidé à l'installation agricole en faisant pas mal de plaider au niveau de la gestion du foncier » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 – 01/2023)

- 30 Des dynamiques d'installation diffuseraient également depuis les territoires historiques vers d'autres où les concentrations de fermes collectives sont notables mais moins importantes. Cette diffusion des pratiques d'installation pourrait s'expliquer par le fait que les premiers territoires sont aujourd'hui « saturés » (Accompagnatrices à l'ADEAR12 et 82 – 01-02/2023) ; les porteurs de projet se tournent alors vers d'autres territoires correspondant également à leurs critères de recherche.

« Il y a une forte historicité sur ce territoire cévenol qui détermine l'attractivité globale de ce territoire. Mais en fait les choses elles évoluent aussi. [...] On retrouve un peu cet esprit-là des Cévennes qui est en train de se transférer sur d'autres endroits. Dans le Sommiérois aussi, y'a une espèce de dynamisme qui est en train de se mettre en route, du coup ça se diffuse quoi. » (Accompagnateur à l'ADEAR30 – 01/2023)

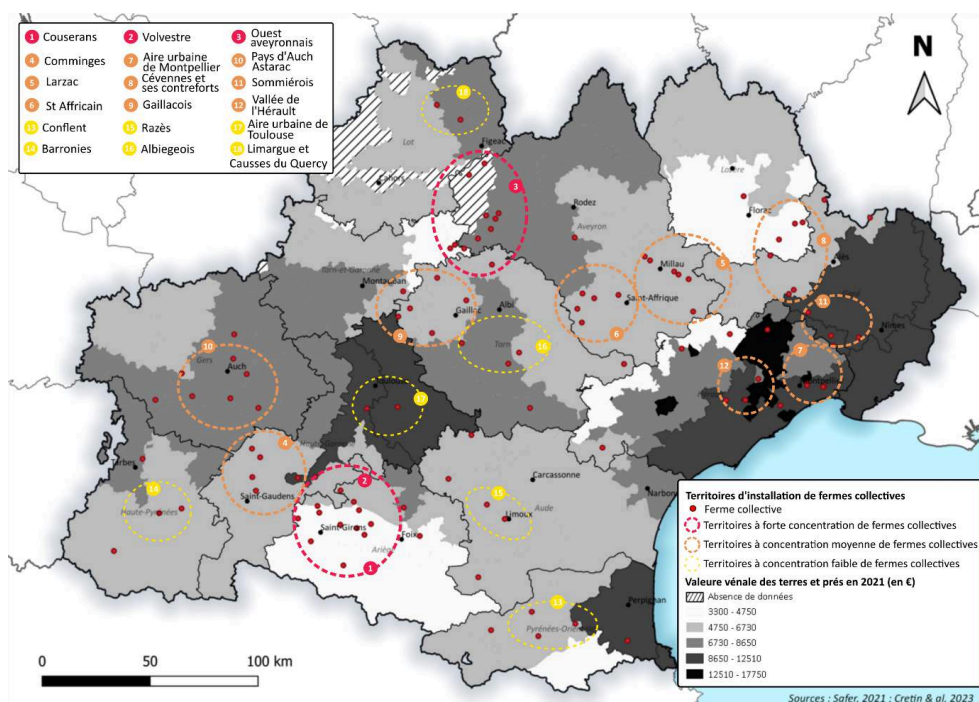
- 31 La répartition spatiale des fermes collectives en Occitanie est donc hétérogène, territorialisée et historiquement différenciée. Quels sont les facteurs qui peuvent l'expliquer ?

## Des territoires au foncier accessible

- 32 La répartition des fermes collectives est en lien avec les différences infra-départementales du prix du foncier (Figure 5). Les territoires à forte concentration de fermes collectives (Couserans et Volvestre) sont caractérisés par des prix du foncier moindres que le reste de leurs départements respectifs. Les fermes recensées dans le Tarn-et-Garonne sont situées dans une zone où le prix du foncier est modéré ; aucune n'a été identifiée dans les autres parties du département au prix plus élevé. L'absence de données pour l'ouest aveyronnais nous empêche d'aller plus loin dans l'analyse mais nos enquêtes mettent en évidence une forte dichotomie entre le nord du département au prix du foncier élevé et les parties sud et ouest où il reste plus contenu.

« C'est des terres [dans l'ouest et sud aveyronnais] qui pendant longtemps valaient pas très cher, même si c'est de moins en moins vrai, alors que sur le Nord Aveyron, que tu prennes de St Laurent d'Olt jusqu'à la limite Lozère et Cantal, l'hectare est à 11 000 €. » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 – 01/2023)

Figure 5 : Coût du foncier et territoires d'installation de fermes collectives



- 33 Concernant les territoires à concentration moyenne de fermes collectives, l'analyse est plus contrastée. Si pour certains territoires comme les Cévennes, le Comminges, le Gaillacois, le Larzac et le Saint-Affricain, la répartition des fermes collectives correspond bien aux différences infra-départementales du prix du foncier, ce n'est pas le cas pour l'aire urbaine de Montpellier, l'Astarac, le Sommiérois et la Vallée de l'Hérault, qui se caractérisent par des prix du foncier plus élevés que le reste de leurs départements.
- 34 Bien que la différence entre les communes où sont situées des fermes collectives et la moyenne régionale (6 846 contre 7 025 €/ha) ne soit pas significative, onze des enquêtés ont affirmé que l'accessibilité au foncier est un facteur pouvant expliquer leur répartition. Ce facteur peut être difficile à mettre statistiquement en évidence, la donnée mobilisée étant disponible seulement à l'échelle de la petite région agricole, masquant de fortes disparités locales.
- « Le lien direct entre le coût du foncier et les projets alternatifs, il saute aux yeux, c'est peut-être compliqué de le mettre en évidence avec des chiffres. Il faudrait traiter ça de manière plus fine. Avec l'information statistique sur toutes les ventes qu'il y a pu avoir dans cette zone-là [l'Astarac], tu vas tomber sur une moyenne qui va se situer entre 6 et 8 000 €, mais qui reflète assez mal la disparité qu'il peut y avoir, ça noie un peu des situations qui quand on connaît le territoire ne sont pas du tout comparables. » (Bénévole de Terre de Liens actif dans le Gers – 03/2023)
- 35 Dans certains territoires, comme la partie nord du département de l'Hérault, bien que le prix du foncier soit faible, accéder à des terres sans être natif du territoire peut s'avérer compliqué.
- « Je pense que c'est mafieusement verrouillé dans les hauts cantons [de l'Hérault]. Les nouveaux qui ne sont pas d'ici et qui achètent des terrains sur les communes, on leur dit vous ne ferez jamais rien, vous n'êtes pas d'ici. » (Accompagnatrice à Terres Vivantes 34 – 02/2023)

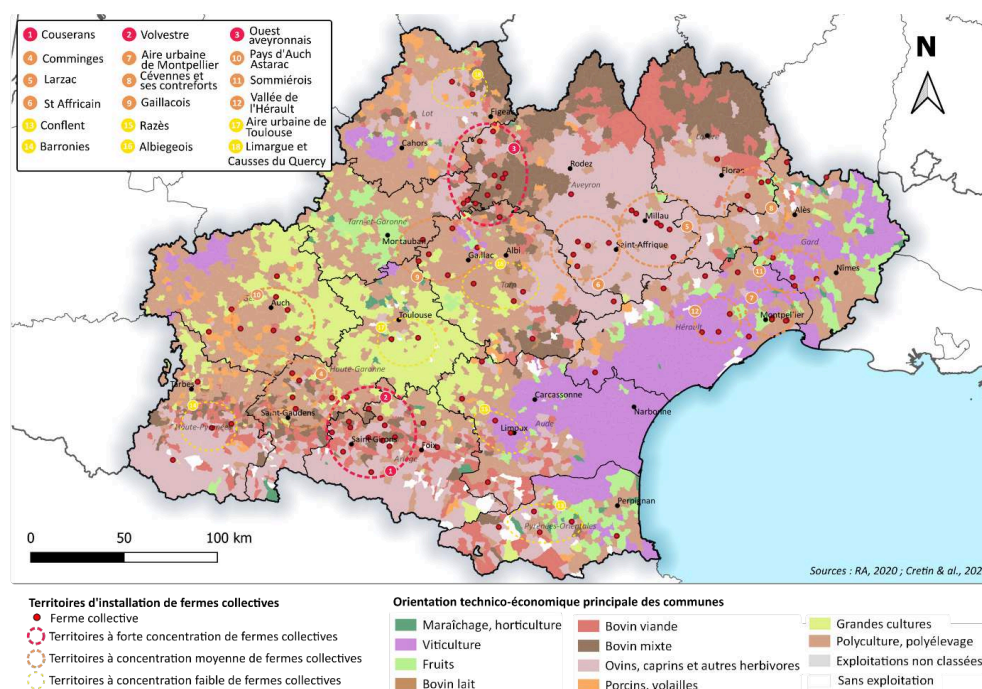
- 36 Le coût du foncier n'est ainsi pas le seul facteur à prendre en compte pour appréhender son accessibilité. Selon plusieurs enquêtés, un exode rural marqué, en particulier dans les Cévennes, le Couserans, l'ouest aveyronnais et l'Astarac pourrait avoir induit une forte disponibilité foncière depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, facilitant aujourd'hui l'installation de fermes collectives, à l'inverse d'autres territoires au foncier bloqué.

« Sur l'Aubrac c'est des fermes familiales avec vraiment une transmission familiale. C'est des outils de travail en tant que ferme, qui entre la PAC et le fait que le bovin Aubrac est hyper valorisé, fonctionnent encore, [...] donc c'est hyper bloqué au niveau du foncier et c'est pour ça qu'il y a peu d'installations. Je pense que dans l'ouest aveyronnais il y a eu à un moment un abandon des terres et deux trois personnes coté Conf ou un peu militant alternatif agricole ont dit bon les terres ne valent pas si cher, vous voulez vous installez, venez par ici, c'est pour ça qu'il y a eu un peu de fermes collectives. » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 - 01/2023)

## Des territoires à l'agriculture diversifiée avec des fermes de taille moyenne

- 37 Les fermes collectives semblent se concentrer dans des territoires aux systèmes de production diversifiés plutôt que dans les bassins de production spécialisés (Figure 6).

Figure 6 : OTEX principale et territoires d'installation de fermes collectives



- 38 Le Couserans, le Volvestre et l'ouest aveyronnais, territoires aux plus fortes concentrations de fermes collectives, sont principalement tournés vers l'élevage diversifié. L'Astarac, le Comminges, le Gaillacois et les Cévennes - territoires aux concentrations moyennes de fermes collectives - sont quant à eux orientés principalement vers la polyculture-élevage. Les points chauds identifiés dans le Larzac et le Saint-Affricain présentent une orientation technico-économique vers l'élevage ovin et caprin. *A contrario*, peu de fermes collectives sont installées dans des territoires très spécialisés comme l'Aubrac, la plaine céréalière du Lauragais, la plaine viticole du

Languedoc ou les plaines arboricoles catalanes et du Tarn-et-Garonne. Ce résultat a d'ailleurs été confirmé par 9 des personnes enquêtées.

« C'est aussi un territoire de polyculture élevage [l'Astarac dans le Gers] depuis très longtemps, donc y'a aussi cette diversité qui est facile à mettre en place alors que tout au nord on est sur des terres céréalières. » (Salariée de l'ATCC Institut – 03/2023)

- 39 Les analyses statistiques confirment que les fermes collectives sont installées plus souvent dans des communes où les systèmes de production agricole sont orientés vers la polyculture-poly-élevage (42,2 % des communes où sont installées des fermes collectives contre 30 % des communes de l'ensemble de la région Occitanie) et l'élevage d'ovins-caprins (32,4 % contre 16,1 %). A l'inverse, elles sont installées moins souvent dans des communes où dominent la viticulture (6,9 % contre 14,7 %), les grandes cultures (4,9 % contre 14 %) ou l'élevage de bovin viande (2 % contre 8,1 %) (tableau 1).

Tableau 1 : Relation entre OTEX principale et présence de fermes collectives

Variable testée	Ensemble des communes d'Occitanie	Communes avec fermes collectives	Test exact de Fischer
<b>Orientation technico-économique principale (RA, 2020)</b>	-	-	-
<i>Polyculture, polyélevage</i>	30,0%	42,2%	$p < 0,05$
<i>Ovins, caprins et autres herbivores</i>	16,1%	32,4%	$p < 0,001$
<i>Viticulture</i>	14,7%	6,9%	$p < 0,05$
<i>Grandes cultures</i>	14,0%	4,9%	$p < 0,01$
<i>Bovin viande</i>	8,1%	2,0%	$p < 0,05$
<i>Bovin mixte</i>	6,8%	5,9%	Non significatif
<i>Fruits</i>	4,2%	3,9%	Non significatif
<i>Porcins, volailles</i>	2,5%	1,0%	Non significatif
<i>Sans exploitation</i>	2,4%	0,0%	Non significatif
<i>Maraîchage, horticulture</i>	1,0%	1,0%	Non significatif
<i>Bovin lait</i>	0,2%	0,0%	Non significatif
<i>Exploitations non classées</i>	0,0%	0,0%	Non significatif

- 40 Les analyses statistiques montrent également qu'elles sont principalement situées dans des communes où la SAU moyenne par exploitation est entre 30,8 et 61,2 ha (tableau 2).

Tableau 2 : Relation entre SAU moyenne par exploitation et présence de fermes collectives

Variable testée	Ensemble des communes d'Occitanie	Communes avec fermes collectives	Test exact de Fischer
<b>SAU moyenne par exploitation en ha (RA, 2020)</b>	<b>53,9</b>	<b>60,0</b>	$p < 0,05$
<i>Faible (de 0 à 30,8 ha)</i>	33,4%	23,7%	-
<i>Moyenne (de 30,8 à 61,2 ha)</i>	33,3%	46,4%	-
<i>Forte (de 61,2 à 749,1 ha)</i>	33,3%	29,9%	-

- 41 Cette attirance des porteurs de projet vers des fermes de dimension « moyenne » apparaît également dans certaines enquêtes.

« De grands espaces aussi. Par exemple dans l'ouest [de l'Aveyron] tu peux choper des parcelles en continu, sur 40-50 ha, sans avoir du découpage » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 – 01/2023)

- 42 Les résultats sur l'orientation technico-économique et la taille des exploitations font écho aux propos d'enquêtés qui identifient chez les porteurs de projet de fermes collectives une volonté d'inventer des systèmes agricoles diversifiés.

« Les grandes productions dans la plaine [des Pyrénées-Orientales], arboriculture, vigne, tu vois est-ce que c'est les modèles agricoles qui attirent le plus des projets

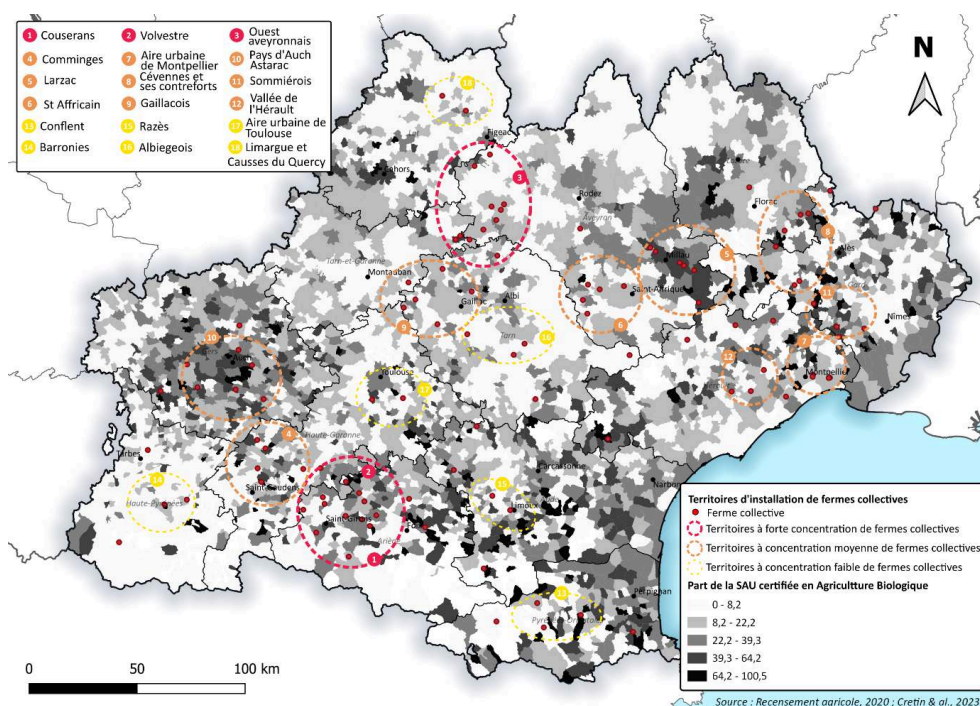


collectifs ? Peut-être pas. Un verger de 10 ha en monoculture, ça attire peu de repreneurs HCF, c'est pas les modèles sur lesquels veulent s'installer ces gens-là, ça reste des systèmes assez spécialisés, qui ont un coût et qui correspondent à des choses moins modulables derrière. Autant je me dis qu'une ferme en polyculture élevage en Midi-Pyrénées, tu en fais ce que tu veux, tu peux imaginer d'autres trucs peut-être plus facilement. » (Salarié de Terre de Liens dans les Pyrénées-Orientales - 03/2023)

## Des territoires d'agriculture biologique

- 43 Certains territoires d'installation de fermes collectives, en particulier l'Astarac ou le Larzac, correspondent à des territoires où l'AB est fortement implantée (Figure 7). En revanche pour les autres territoires identifiés, en particulier ceux à forte concentration de fermes collectives, ce lien est moins évident. Notons également que certains territoires où l'AB est importante, comme l'Aude ou la plaine catalane, ne sont pas non plus des territoires d'installation de fermes collectives.

Figure 7 : Part de la SAU certifiée en AB et territoires d'installation de fermes collectives



- 44 Pour autant, les analyses statistiques sont significatives : les fermes collectives sont installées dans des communes où l'AB représente en moyenne une part importante de la SAU (24,7 % contre 16 % sur l'ensemble de la région) (tableau 3).

Tableau 3 : Relation entre part de la SAU certifiée en AB et présence de fermes collectives

Variable testée	Ensemble des communes d'Occitanie	Communes avec fermes collectives	Test exact de Fischer
Part de la surface agricole utile en agriculture biologique (RA, 2020)	16,0%	24,7%	$p < 0,001$
<i>Faible (de 0 à 4%)</i>	33,4%	15,5%	-
<i>Moyenne (de 4 à 16%)</i>	33,3%	30,9%	-
<i>Forte (de 16 à 100%)</i>	33,3%	53,6%	-

- 45 Ce résultat est confirmé par les propos d'enquêtés affirmant que, par leurs aspirations à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement, les porteurs de projet de fermes collectives tendent à s'installer plutôt dans les territoires où l'AB tient une place importante que dans ceux où l'agriculture conventionnelle domine.

« Je pense que dans le Tarn-et-Garonne, on est quand même sur une zone très très melon, arboriculture, pas loin de Toulouse mine de rien. Je pense qu'on a gardé une dynamique agricole conventionnelle assez importante qui attire moins. » (Accompagnatrice à l'ADEAR82- 02/2023)

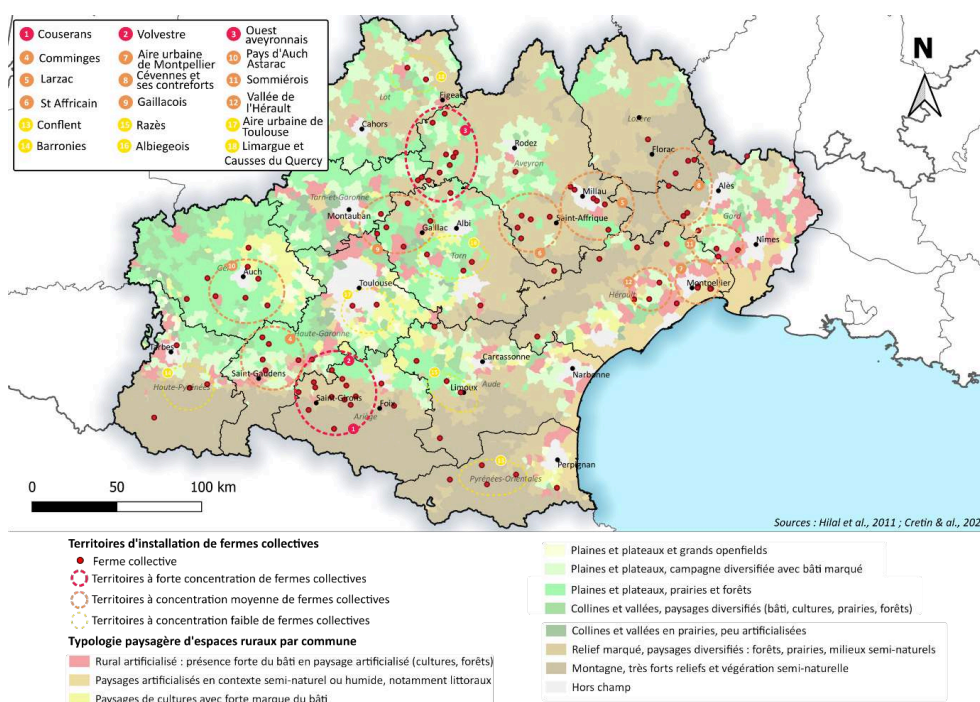
« Le bio aussi, tu vois le fait que des gens qui veulent s'installer, sur des pratiques respectueuses de l'environnement et tout, ils ne vont pas s'installer dans la plaine viticole [de l'Hérault]. » (Accompagnatrice à Terres Vivantes 34 - 02/2023)

- 46 L'ancrage territorial de l'AB peut également être appréhendé par d'autres biais que la part de la SAU certifiée, comme l'évoque une bénévole de Terre de Liens. Par exemple dans le Gaillacois où nous avons identifié de fortes concentrations de fermes collectives, la part des surfaces en AB n'est pas très élevée. Il est cependant le lieu d'accueil d'un des premiers centres de formation en AB et le berceau de Nature & Progrès, qui y organise chaque année une grande foire bio de renommée nationale.

## Des territoires aux paysages attractifs

- 47 Les territoires avec les plus fortes concentrations de fermes collectives - le Couserans, le Volvestre et l'ouest aveyronnais - sont des territoires peu artificialisés aux paysages diversifiés et au relief marqué (Figure 8). Il en est de même pour certains territoires à concentration moyenne de fermes collectives - les Cévennes, le Larzac et le Saint-Affricain -. D'autres - l'Astarac, le Comminges et le Gaillacois - ont plutôt des paysages de plaines, collines et plateaux avec une mosaïque paysagère forte ou, pour la vallée de l'Hérault ou le Sommiérois, des paysages ruraux plus artificialisés. Les territoires des aires urbaines de Montpellier et Toulouse correspondent eux à ce dernier type de paysage très artificialisé ne relevant pas de la typologie des espaces ruraux (hors champ).

Figure 8 : Typologie paysagère d'espaces ruraux et territoires d'installation de fermes collectives



- 48 Les analyses statistiques confortent le résultat cartographique. Bien que les différences ne soient pas significatives, les fermes collectives sont majoritairement situées dans des communes au relief marqué (46,3 %). Elles sont également bien présentes dans des communes au relief vallonné, où plaines, plateaux, coteaux et collines se côtoient, avec des paysages diversifiés et légèrement artificialisés (33 %). Elles sont moins présentes dans les paysages sans relief, de plaine et du littoral fortement artificialisés et urbanisés (20,6 %).
- 49 La majorité des enquêtés (9) souligne également que le choix des porteurs de projets se porte souvent vers un territoire au paysage diversifié, sauvage, voire isolé, au relief marqué.
- « Il y a aussi tout un imaginaire, déjà y'a une volonté de s'inscrire dans un endroit avec un paysage valorisant, avec un retour à la nature, une ruralité forte, un truc qui fait que tous les matins tu kiffes pourquoi tu es là, et ce truc c'est vachement présent dans le Sud Aveyron, tu as des vallées bien marquées, tu es entre la vallée du Tarn et les Causses, où tu as quand même des vues à couper le souffle. » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 – 01/2023)
- 50 Mais les paysages montagneux ne sont pas toujours attractifs.
- « Mais cette zone montagneuse, elle est d'apparence un peu austère, un peu fermée, le climat aussi, il pleut beaucoup. Faut aimer quoi. On pourrait dire que c'est moins souriant d'un premier abord que le reste du Tarn, c'est un peu plus austère je dirai. Alors que la partie nord-ouest, c'est tout vert, c'est vallonné, c'est diversifié, sur le coin de Vaours, Penne, moi je trouve ça très joli, tu as des beaux villages... » (Bénévole de Terre de Liens active sur le Tarn – 03/2023)
- 51 La perception du paysage apparaît donc comme un facteur pouvant intervenir dans les choix d'installation.

52 Par ailleurs, certains paysages, ou plus précisément certaines configurations géomorphologiques - comme celles de l'Astarac - seraient favorables au développement de systèmes de production diversifiés recherchés par les porteurs de projet.

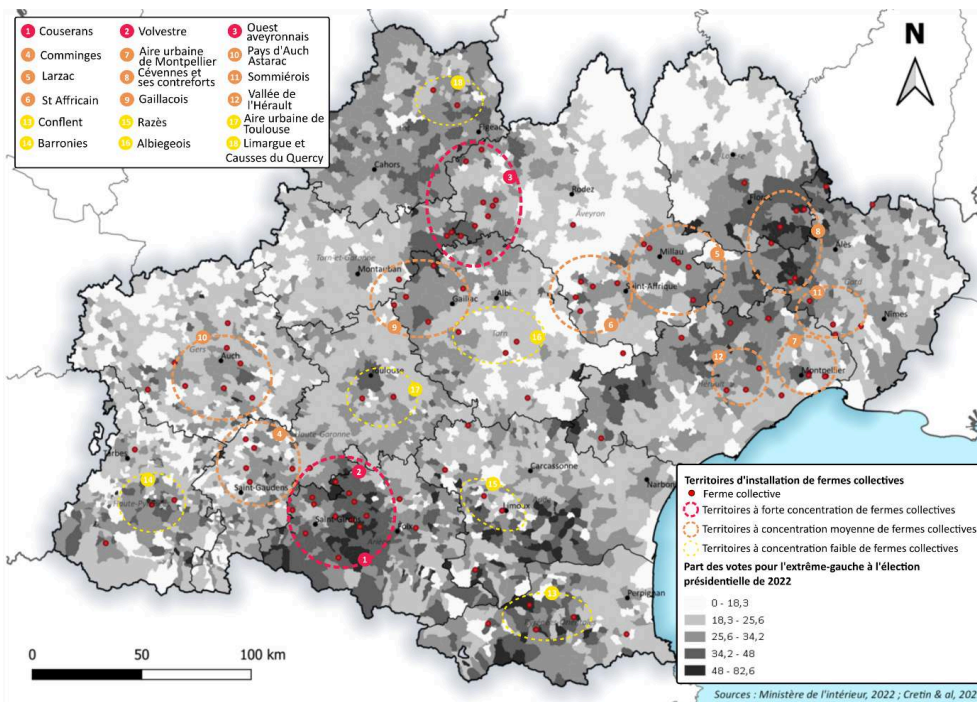
« Ce qui est intéressant pour une ferme qui est bien orientée, c'est qu'il y a la possibilité d'avoir et du coteau boisé sur le dessus et de la pente, et de la terre profonde quand on est proche de la rivière [...]. Et avec les Pyrénées au fond, les beaux paysages... Y'a encore des haies qui n'ont pas encore été trop abîmées. » (Salariée de l'ATCC Institut - 03/2023)

### Des territoires néoruraux au tissu social accueillant

53 Les territoires d'installation de fermes collectives semblent être des territoires où la présence de néoruraux - appréhendée par la part des votes à l'extrême-gauche lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2022 - est importante, en particulier pour le Couserans, le Volvestre et les Cévennes (Figure 9). Cette relation est également apparente dans des territoires aux concentrations moyennes de fermes collectives comme le Larzac, le Saint-Affricain ou le Gaillacois. Ce rapprochement entre présence de néoruraux, territoires ruraux aux dynamiques alternatives et votes politiques a également été souligné par certains enquêtés.

« Tu as une sorte de bassin alternatif. Ça se voit d'ailleurs sur les résultats électoraux, tu vois une sorte de ligne rouge comme ça continue qui est dans un bassin bleu. » (Accompagnatrice à l'ADEAR82 - 02/2023)

Figure 9 : Part des votes pour l'extrême-gauche à l'élection présidentielle de 2022 et territoires d'installation de fermes collectives



54 A l'inverse, les fermes collectives sont peu présentes dans le nord Lozère, le nord Aveyron ou la plaine du Languedoc, où la part de ces votes a été moins importante et où l'on peut supposer une moindre présence de néoruraux. L'analyse statistique confirme ce résultat. Les votes en faveur de l'extrême-gauche ou pour José Bové sont significativement supérieurs dans les communes où ont été recensées des fermes

collectives. José Bové y a récolté en moyenne 4,4 % des voix (et jusqu'à 22,8 % dans une commune en Ariège) contre une moyenne régionale à 2,7 % (tableau 4).

Tableau 4 : Relation entre part des votes pour José Bové en 2007 et l'extrême-gauche en 2022 avec la présence de fermes collectives

Variable testée	Ensemble des communes d'Occitanie	Communes avec fermes collectives	Test exact de Fischer
<b>Part des votes pour José Bové en 2007 (Ministère de l'intérieur, 2007)</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,4%</b>	$p < 0,001$
<i>Faible (de 0 à 1,4%)</i>	33,6%	15,5%	-
<i>Moyenne (de 1,4% à 2,8%)</i>	33,4%	30,9%	-
<i>Forte (de 2,8 à 38,9%)</i>	33,1%	53,6%	-
<b>Part des votes pour l'extrême-gauche en 2022 (Ministère de l'intérieur, 2022)</b>	<b>25,4%</b>	<b>32,3%</b>	$p < 0,001$
<i>Faible (de 0 à 21,1%)</i>	33,3%	12,4%	-
<i>Moyenne (de 21,1 à 27,3%)</i>	33,4%	29,9%	-
<i>Forte (de 27,3 à 82,6%)</i>	33,4%	57,7%	-

- 55 Si la relation entre données électorales et forte présence de néoruraux peut prêter à discussion dans la mesure où elle est indirecte, 11 des personnes enquêtées précisent que la présence d'un tissu social accueillant et alternatif composé en grande partie de néoruraux peut expliquer les concentrations de fermes collectives.

« J'aurais tendance à dire que ça vient d'un mélange de deux éléments : des accueillants, des gens issus du territoire prêts à accueillir et à voir quelque chose se renouveler et une dynamique de néoruraux, de nouveaux installés qui arrivent avec une volonté de refaire vivre une autre vie au monde rural et de repenser ce monde rural pour l'adapter à d'autres pratiques. Je pense que c'est un alignement d'étoiles entre ces deux éléments qui favorise pleinement les installations agricoles en collectif. » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 – 01/2023)

- 56 Les territoires d'installation de fermes collectives que nous avons identifiés sont en effet marqués par des histoires sociales particulières. Le piémont ariégeois, le Gers, l'ouest aveyronnais, les Cévennes ou encore le Larzac sont des terres d'accueil historiques où des mouvements migratoires d'origines diverses, en particulier néorurale, ont eu lieu. Cette mixité sociale historiquement construite rendrait ces territoires accueillants pour de nouvelles populations.

« Il y a eu pas mal d'arrivées dans les années 70 [dans les Cévennes] de gens qui venaient d'ailleurs. C'est peut-être un peu plus diversifié en population et donc plus facile pour arriver quand tu viens d'autre part que de t'installer en Margeride, en Aubrac, où les gens sont là depuis des générations et où il y a moins de monde qui vient d'autre part. Donc oui je pense que c'est plus propice, plus accueillant pour des gens d'arriver dans les Cévennes. » (Accompagnatrice à l'ADEAR48 – 01/2023)

- 57 Le tissu social de ces territoires, nourri par l'arrivée successive de vagues de néoruraux depuis les années 1970, se traduit par la présence d'une population jeune et d'une vie culturelle et sociale dynamique. Cet « héritage du néoruralisme » (Accompagnateur à l'ADEAR30 – 01/2023) rend ces territoires à la fois attractifs pour les porteurs de projet mais aussi favorables aux installations collectives grâce aux possibilités de reprises de fermes et aux dynamiques de rencontre, d'échange et de partage suscitées.

« D'une certaine manière les collectifs vont plus facilement s'installer là parce qu'il y a des dynamiques. Peut-être aussi que tout simplement les gens se rencontrent ici, dans le sens où c'est un hub qui attire des gens j'ai l'impression, mais je pense

que c'est plus une attractivité du territoire pleins de secteurs confondus qu'une attractivité agricole. » (Accompagnatrice à l'ADEAR82 – 02/2023)

- 58 Des mouvements paysans alternatifs, parfois largement médiatisés comme celui du Larzac où la culture du collectif est profondément ancrée, caractérisent l'histoire de certains des territoires identifiés. Encore aujourd'hui, ces territoires correspondent à ceux où la Confédération paysanne ou les structures qui lui sont liées comme les ADEAR sont les mieux implantées.

« La Conf est ultra dynamique en Ariège, elle fait 30 % aux élections chambre, on accueille souvent des colloques ou séminaires de la Conf nationale en Ariège, il y a une forte mobilisation des paysans de la Conf, et y'en a pas mal qui sont dans le Couserans. » (Accompagnatrice à l'ADEAR09 – 01/2023)

- 59 La présence de dispositifs collectifs de commercialisation et de transformation ouvre également des possibilités pour la concrétisation de projets de fermes collectives largement tournés vers les circuits de proximité et la transformation de produits.

« On a aussi quand même pleins d'ateliers de producteurs, de magasins de producteurs qui ont ouvert des possibilités de découpe de transfo et voilà y'a aussi, moi je dirai qu'on a quand même la chance que les institutions, les mairies, se soient rendues compte qu'avoir un abattoir encore en état c'était quand même méga important. [...] Les gens qui ont dans l'idée de s'installer, souvent c'est des choses qu'ils ont regardé quand ils ont choisi leur production, leurs modes de commercialisation, et transformation. » (Accompagnatrice à l'ADEAR12 – 01/2023)

- 60 L'implantation historique de mouvements agricoles alternatifs participe ainsi à faciliter l'installation des fermes collectives en proposant un terrain propice à la pratique d'agricultures alternatives.

« Le fait qu'elles soient pas loin de Figeac, c'est que nous [l'ADEAR46] on est par là aussi, les trois fermes dont tu parles elles sont au max à 20 min d'Assier, la Conf elle a été créée à Figeac dans ce secteur-là, la plupart des administrateurs des structures agricoles alternatives sont là. Donc j'ai la sensation qu'il y a un effet d'acculturation des différentes façons de faire évoluer l'agriculture d'un territoire et qu'une des façons ça a été aussi d'être à plusieurs. Des fermes ouvertes qui effectivement accueillent des gens, qui croient en cette agriculture à plusieurs et à une agriculture non familiale, en tout cas que le côté familial soit pas un frein à l'acceptation d'autres personnes, et donc travailler les questions du foncier, du patrimoine, de l'héritage pour permettre ces processus. » (Accompagnateur à l'ADEAR46 – 01/2023)

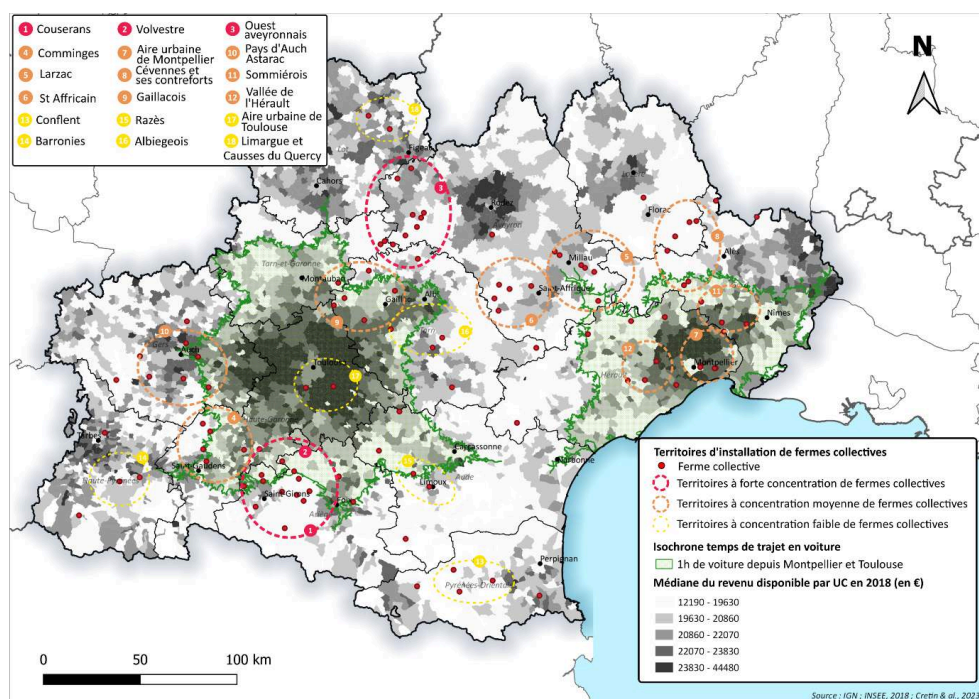
## Des territoires à « 1h de route » des pôles métropolitains

- 61 Si l'analyse statistique montre que les fermes collectives sont majoritairement situées dans des communes hors influence des pôles urbains (29,9 %) ou appartenant aux couronnes de petites (32 %) ou moyennes (14,4 %) aires urbaines, une part non négligeable (13,4 %) est cependant située dans la couronne des aires urbaines de Toulouse et de Montpellier.

- 62 Les enquêtes ainsi que les résultats cartographiques mettant en relation les territoires d'installation des fermes collectives et la distance des aires urbaines (Figure 10) suggèrent que les porteurs de projet auraient la volonté de s'éloigner des grandes villes (Toulouse ou Montpellier) tout en gardant pour la plupart une certaine proximité avec elles, une distance d'une heure de route étant souvent prise comme référence.

« Nous c'est quand même hyper fréquent que les gens ils nous disent je veux m'installer à une heure de Montpellier. » (Accompagnatrice à Terres Vivantes 34 – 02/2023)

Figure 10 : Des territoires d'installation de fermes collectives à « 1h de route » des aires urbaines aux populations les plus aisées



63 La répartition des territoires d'installation de fermes collectives semble donc être en partie polarisée par les aires urbaines où résident des populations aux revenus plus élevés que la moyenne régionale. *A contrario*, les aires urbaines où résident des populations aux revenus plus faibles, telles celles de Perpignan et Narbonne, semblent moins polarisantes, comme confirmé par les propos suivants.

« Si tu t'installes en collectif à 1h de Toulouse tu sais que tu pourras continuer à aller à Toulouse, avoir une vie sociale et culturelle que tu n'as pas forcément à Perpignan. La classe d'âge 30-40 ans elle est peu représentée à Perpignan, tu as beaucoup de retraités, de pauvreté, d'extrême droite, ça ne fait pas forcément rêver le type de profil qui s'installe sur des fermes collectives. » (Salarié de Terre de Liens dans les Pyrénées-Orientales – 03/2023)

64 Les fermes collectives n'en sont pas moins installées dans des communes aux populations résidentes à faibles revenus dont la médiane du revenu disponible par unité de consommation est significativement plus faible que l'ensemble des communes de la région (tableau 5)

Tableau 5 : Relation entre médiane du revenu disponible par UC et présence de fermes collectives

Variable testée	Ensemble des communes d'Occitanie	Communes avec fermes collectives	Test exact de Fischer
<b>Médiane du revenu disponible par UC (Filosofi, 2018)</b>	<b>20 697€</b>	<b>19 524€</b>	$p < 0,001$
<i>Faible (de 12 190 à 20 100€)</i>	33,4%	54,6%	-
<i>Moyenne (de 20 100 à 21360€)</i>	33,3%	26,8%	-
<i>Forte (de 21 360 à 44 480€)</i>	33,3%	18,6%	-

65 Pour certains des enquêtés, la proximité d'un bassin de consommation aux revenus élevés permet d'envisager plus aisément la construction de réseaux de commercialisation en circuits-courts. Pour d'autres (cas des Cévennes par exemple),

des possibilités de commercialisation existeraient localement. Si la commercialisation ne semble pas toujours être un facteur déterminant l'installation des fermes collectives à proximité des grandes villes, la recherche d'aménités urbaines et la crainte de l'isolement sont souvent évoquées, de même que l'accès au travail de conjoints.

- 66 Les grandes villes concentrent également des fonctions d'éducation dans le supérieur, notamment les écoles d'ingénieur agronome susceptibles de former des porteurs de projets cherchant à s'installer dans un territoire à proximité de ces métropoles où ils ont créé des réseaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

« Je me disais à Perpignan y'a pas d'école d'agro, y'a assez peu d'étudiants, ils vont tous étudier à Montpellier ou Toulouse. Donc forcément je pense que Toulouse et Montpellier peuvent bénéficier de ce genre de projet, des ingénieurs agro dans ce genre de projet on en voit pas mal. Peut-être que si tu as fait tes études à Toulouse, tu y as développé ton réseau, tu sais que tu as une grosse ville pas loin où tu pourras commercialiser, donc tu vas plutôt chercher à t'installer à 1h de Toulouse. »  
(Salarié de Terre de Liens dans les Pyrénées-Orientales – 03/2023)

- 67 Enfin, la polarisation des fermes collectives autour des grandes villes pourrait être liée aux politiques urbaines en faveur de la préservation des terres agricoles. Dans la Métropole de Montpellier plusieurs projets de fermes collectives sont liés à sa stratégie agricole et alimentaire.

« Et est-ce qu'il n'y a pas en périphérie urbaine, le côté des collectivités qui poussent dans ce sens-là ? » (Accompagnatrice de Terres vivantes 34 – 02/2023)

## Une géographie de l'émergence des fermes collectives

- 68 Nos résultats dessinent une géographie de l'émergence des fermes collectives, nouvelle figure d'exploitation agricole. Le recensement des fermes collectives, encore minoritaires en termes de nombre relativement à l'ensemble des exploitations agricoles de la Région Occitanie, a permis de repérer leur spatialisation et d'identifier des points chauds d'installation. Nous avons en particulier identifié des territoires à forte concentration de fermes collectives, qui sont souvent le siège de dynamiques d'installation agricole collective historiquement ancrées. D'après nos résultats, la répartition spatiale des fermes collectives n'est donc ni aléatoire ni homogène mais déterminée par un ensemble de facteurs socio-territoriaux. Cette répartition apparaît caractéristique d'un processus d'émergence. En effet, l'émergence s'analyse comme un processus dans lequel une pluralité de facteurs explicatifs peut être recherchée (Juignet, 2016), notamment à travers une caractérisation de l'environnement socio-spatial du phénomène étudié (Taglioni et Dehecq, 2009 ; Miniveille *et al.*, 2011). Ce processus est associé à l'existence de « territoires d'émergence » réunissant un ensemble de facteurs géographiques à partir desquels le phénomène étudié peut se diffuser (Guégan, 2015 ; Lesne, 2021).

## Une diffusion des fermes collectives à partir de foyers émetteurs ?

- 69 La notion de territoire d'émergence fait écho au processus de diffusion spatiale des innovations qui s'interprète comme « un phénomène de propagation dans le temps et dans l'espace d'un objet, d'une institution, d'une idée, d'une pratique » (Baudet-Michel, 2001). Après une période d'émergence au sein de « foyers émetteurs » (tous les lieux n'ayant « pas la même vocation à être des foyers émetteurs »), la diffusion de



l'innovation s'engage et se concrétise par une démultiplication des espaces concernés et l'apparition de nouveaux foyers jusqu'au moment où tous les lieux potentiellement récepteurs aient été atteints (Saint-Julien, 2001). Un « effet de barrière » peut également être identifié : certains territoires sont pour partie délaissés du fait d'une inertie au changement héritée d'une histoire particulière (Liefoghe, 2004). L'émergence des fermes collectives en Occitanie s'apparente à une dynamique de diffusion spatiale d'une innovation. Se développant en particulier depuis 2008, elles présentent des différences territoriales dans la temporalité de leurs dynamiques d'installation. Les points chauds où les fermes collectives sont les plus nombreuses (le Couserans, l'ouest aveyronnais, le Larzac, les Cévennes) réunissent des fermes dont la date de création est plus ancienne. Ils pourraient correspondre à des « foyers émetteurs », territoires historiques de migrations néorurales, à partir desquels l'innovation s'est diffusée vers d'autres territoires où les créations de fermes collectives sont plus récentes. Dans les foyers de fermes collectives, les porteurs de projet ont trouvé des ressources spécifiques (Gumuchian et Pecqueur, 2007) à l'accomplissement de leur projet. Ces territoires peuvent ainsi être vus comme des points de rencontre entre des histoires individuelles et des ressources territoriales. Par ailleurs, certains territoires - correspondant à des territoires plus spécialisés où l'agriculture conventionnelle domine (l'Aubrac, la plaine céréalière du Lauragais, la plaine viticole du Languedoc ou les plaines arboricoles catalanes et du Tarn-et-Garonne) - sont marqués par l'absence ou la très faible concentration de fermes collectives, révélant ainsi un « effet de barrière ».

- 70 Le rôle des pionniers et des canaux de propagation de l'information est fondamental dans la diffusion d'une innovation (Liefoghe, 2018). Dans notre cas, il apparaît qu'un certain nombre de structures, notamment issues des réseaux de l'agriculture paysanne, conduisent aujourd'hui des projets ou organisent des événements spécifiques relatifs à l'installation collective dans lesquels sont construits avec des porteurs de projet et collectifs déjà installés des références communes, un discours partagé, voire un plaidoyer pour promouvoir les fermes collectives (Cretin *et al.*, 2023). Les fermes collectives que l'on pourrait qualifier de pionnières font également preuve d'une volonté de partager et d'essayer leur expérience à travers une communication dans les médias autour de leur expérience ou encore par l'accueil sur leur ferme de nombreux porteurs de projet intéressés par l'installation en collectif (*ibid*). Ces actions qui visent ainsi à convaincre des « adoptants potentiels » (Baudet-Michel, 2001) participent à la diffusion spatiale des fermes collectives.

## Des causes multifactorielles pour une émergence contrastée

- 71 Chacun des facteurs explorés pour expliquer la répartition des fermes collectives en Occitanie ne suffit pas à lui seul à en comprendre l'hétérogénéité. C'est la combinaison de plusieurs facteurs à la fois sociaux, paysagers et agricoles qui permet de caractériser les territoires d'émergence de fermes collectives. L'exemple du Couserans illustre cette combinaison de facteurs explicatifs. Il est à la fois un territoire emblématique de la néoruralité, à proximité de Toulouse, avec des systèmes de production agricole diversifiés, un potentiel de fermes moyennes à reprendre, du foncier accessible et des paysages attractifs. Les notions de territoire accueillant et de territoire attractif, cités par plusieurs des enquêtés, peuvent aider à éclairer la nature des contextes socio-

territoriaux permettant de caractériser les territoires d'émergence des fermes collectives.

- 72 Un « territoire accueillant » se définit à la fois par la densité des liens sociaux formant un tissu de solidarité à l'échelle locale et par la présence d'espaces vacants (Martin, 2020 ; Arfaoui, 2021), caractéristiques que nous avons identifiées dans la plupart des territoires d'émergence des fermes collectives. En Occitanie, la densité des liens sociaux dans certains territoires ruraux est liée à différentes vagues de migrations néorurales advenues depuis les années 1970. Ces migrations ont participé à la construction d'un tissu social dense comme en témoignent la multiplication des SCOP et le dynamisme de la vie associative et culturelle des territoires concernés (Boulmerka Bois, 1989 ; Cazella, 2001 ; Clavairolle, 2008 ; Terral, 2014 ; Pruvost, 2017). Porteuse d'« une révolution silencieuse » (Rouvière, 2016), la pérennisation du phénomène néorural a été essentielle pour le développement de ces territoires en assurant le renouvellement et la recomposition de leur tissu social (Cazella, 2001). Pruvost (2017) souligne que le peuplement néorural des années 2000-2010 a largement bénéficié du maillage tissé par les néoruraux des années 1970-1980. Avec la mise en évidence de l'existence de foyers d'installation de fermes collectives dans des espaces où différentes vagues migratoires néorurales se sont hybridées et mélangées, nos résultats montrent que l'émergence des fermes collectives dans les territoires s'appuie sur cette densité de liens sociaux liée à un historique migratoire. Par ailleurs, ces territoires offrent encore aujourd'hui un potentiel foncier à investir et des fermes à reprendre. Avec pour ambition de mettre en place une « cohérence agroécologique par la diversité » (Morel, 2018), les porteurs de projet de fermes collectives s'installent particulièrement dans des territoires à l'agriculture diversifiée et aux fermes de taille moyenne aptes à accueillir des processus de « transmission-restructuration » de fermes portés par des collectifs (Fimat *et al.*, 2019). Cette restructuration se caractérise principalement par la création d'ateliers supplémentaires dans des fermes initialement orientées vers la polyculture-élevage ou l'élevage de ruminants (*ibid*). Le caractère accueillant des territoires d'émergence de fermes collectives renvoie ainsi à leur capacité à permettre l'installation de nouveaux porteurs de projet grâce à la densité des liens sociaux liée à un historique de migrations néorurales couplé à un potentiel de foncier ou de fermes à reprendre adaptées à leur projet de diversification de l'exploitation.
- 73 Par ailleurs, un territoire peut être qualifié d'attractif en raison de la présence importante d'équipements, de services ou de bassins d'emplois dynamiques (Hein, 2023). Bien qu'elle ne semble pas prépondérante, la dimension « développement économique » apparaît être un facteur déterminant dans le choix du territoire d'installation des porteurs de projet de fermes collectives. Si certains témoignent d'une volonté de s'installer dans des espaces ruraux attractifs, tout en souhaitant conserver un accès facilité à la ville, d'autres s'installent à proximité immédiate voire à l'intérieur des villes, comme en témoignent la localisation de certaines fermes collectives. Les possibilités de commercialisation en circuits-courts, la proximité de bassins d'emplois dynamiques pour les conjoints, ou encore l'accès à diverses aménités urbaines sont autant de raisons pouvant les pousser à s'installer dans des territoires urbains, périurbains, ou ruraux mais à proximité de la ville. Cette proximité devient alors un critère de sélection et d'attractivité du territoire d'installation. L'attractivité d'un territoire peut aussi être appréciée par des considérations plus subjectives et qualitatives, tels l'esthétisme, ou le sens qu'on donne à ses actes (Hein, 2023). Le

paysage est ainsi un critère pouvant participer à l'attractivité d'un territoire. Le choix des lieux de vie peut en effet être influencé par le rapport que les individus entretiennent avec leur environnement en recherchant des esthétiques de paysages spécifiques (Duvernoy et *al.*, 2020). Certains auteurs soulignent à ce propos que les aménités paysagères sont un moteur important de migration des néoruraux et participent à l'attractivité de certains territoires ruraux pour les citadins (Roy et *al.*, 2005 ; Rouvière, 2016 ; Dolci, 2021). L'expérience sensorielle de la nature, le sentiment de liberté trouvé dans le rural est au cœur de l'attrait de ces derniers pour certains territoires, faisant sens avec leur démarche de « retour à la terre » (Dolci, 2021). Nos résultats montrent que le paysage est un critère de choix du territoire d'installation des porteurs de projet de fermes collectives. Ainsi, le caractère attractif des territoires d'émergence de fermes collectives - qui renvoie à leur capacité à séduire par des caractéristiques subjectivement appréciées par les porteurs de projet - peut se matérialiser au travers de leurs paysages ou par leur proximité métropolitaine.

- 74 La géographie des territoires d'émergence de fermes collectives apparaît donc comme une géographie des espaces vécus (Di Méo, 1996), qu'il est possible d'appréhender du point de vue des pratiques, des relations sociales et des représentations des porteurs de projet.

## Conclusion

- 75 Cette recherche a permis d'identifier et de caractériser des territoires d'émergence des fermes collectives en Occitanie, mais aussi des territoires marqués par leur absence. Si les différents facteurs explorés, l'accessibilité et la disponibilité du foncier, les types de systèmes de production agricoles et de paysage, la présence historique de néoruraux et la proximité de grandes villes semblent tous jouer un rôle dans le choix des lieux d'installation, aucun à lui seul ne peut en rendre compte ; seule leur combinaison est à même de rendre compte de la répartition spatiale de ces territoires.
- 76 La démarche méthodologique que nous avons adoptée, mixant données quantitatives et qualitatives, nous a permis d'approcher la dynamique d'émergence à l'œuvre et de la situer dans une perspective temporelle. L'identification de « points chauds » et de territoires où les fermes collectives sont moins ou pas présentes constitue un matériau de base nécessaire au suivi de cette dynamique. Certains des territoires identifiés montrent une importante concentration de fermes qui semble liée à un historique d'installations néorurales, quand d'autres semblent le siège de dynamiques plus récentes. L'approche développée dans le cadre de cet article n'a pas pris en compte les histoires individuelles et collectives liées aux projets d'installation. Une approche plus qualitative et compréhensive des trajectoires des porteurs de projet viendra affiner ces résultats et renforcer la compréhension des logiques de leur choix d'installation. Ce premier travail invite donc à d'autres recherches à d'autres échelles, à l'échelle des projets eux-mêmes dans une approche de géographie des espaces vécus, à l'échelle d'autres régions ou à l'échelle nationale pour estimer plus avant l'ampleur de la dynamique d'émergence des fermes collectives.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ARDEAR Occitanie, ATAG, Terre de Liens LR, GAEC & Société, 2020, *AgriColl : Installations agricoles collectives et transitions agroécologiques*, Présentation du projet, 6 p.
- ARFAOUI R., 2020, Ce que le territoire fait à l'accueil, ce que l'accueil fait au territoire. Une géographie de l'asile dans le territoire ambertois, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, n° 2-3, p. 107-135.
- AURIAC F., 1984, *Système économique et espace. Un exemple en Languedoc*, Thèse d'État en Géographie, Université de Montpellier 3, 438 p.
- BAUDET-MICHEL S., 2001, Un siècle de diffusion des services aux entreprises dans les systèmes urbains français, britannique et ouest-allemand, *L'Espace géographique*, t. 30, p. 53-66.
- BAYSSE-LAINE A., PERRIN C., 2018, *L'accès au foncier des agriculteurs « alternatifs » en France : des luttes de territoire ? Représenter les territoires / Representing territories*, Collège international des sciences territoriales (CIST), Rouen, France, p. 54-58.
- BERMOND M., GUILLEMIN P., MARECHAL G., 2019, Quelle géographie des transitions agricoles en France ? Une approche exploratoire à partir de l'agriculture biologique et des circuits courts dans le recensement agricole 2010, *Cahiers Agricultures*, vol. 28, EDP Sciences, p. 16.
- BERTHO R., 2019, L'Atlas des Régions Naturelles, un manifeste photoconceptuel de la périphérie ordinaire, *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 5. <https://doi.org/10.4000/craup.1961>
- CAZELLA A., 2001, Les installations agricoles nouvelles : le cas des agriculteurs néo-ruraux dans l'Aude (France), *Espace, populations, sociétés*, n° 1-2, Repopulation et mobilités rurales, p. 101-108.
- CHEVALLIER M., DELLIER J., PLUMECOCQ G., 2014, Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle, *Géographie, économie, société*, vol. 16, p. 339-362.
- CHEVALIER M., 1981, Les phénomènes néo-ruraux, *L'Espace géographique*, tome 10, n° 1, p. 33-47.
- CRETIN L., SCHEROMM P., LAURENS L., 2023, Les fermes collectives : vers une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole ? *Economie rurale*, n° 386, octobre-décembre.
- DE GALZAIN L., 2016, *Les collectifs participant des mouvements de repaysannisation : quel mode d'habiter le paysage ?* Mémoire de fin d'études, Agrocampus Ouest, Spécialités Paysages et Ingénierie des territoires : 48 p.
- DE HAAS A., 2007, Terres communes : une nouvelle forme de propriété collective, *Pour*, n° 195, p. 160-165.
- DI MEO G., 1996, Une géographie sociale, *Cybergeo : European Journal of Geography*, 5 p. <https://journals.openedition.org/cybergeo/27761>
- DOLCI P., 2021, *Une géographie du retour à la terre en Italie : migrer, cultiver, habiter*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III.

- DUVERNOY I., 2018, Alternative voices in building a local food policy: Forms of cooperation between civil society organizations and public authorities in and around Toulouse, *Land Use Policy*, 75, p. 612-619.
- DUVERNOY I., GAMBINO M., BORIES O., PANEGOS P., 2018, *L'expérience de la nature entre espaces urbains et non-urbains : résidence, pluri-résidence et mobilités dans les pratiques contemporaines de nature dans le sud-ouest de la France*, Colloquium of the Commission on the Sustainability of Rural Systems of the International Geographical Union, Santiago de Compostela, Espagne, p. 570.
- FENIE B., FENIE J.-F., 2000, *Dictionnaire des pays et provinces de France*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2000, 349 p.
- FIMAT D., FILLON C., ROCHETTE T., BLANCHOT J., DIETRICH J.-C., RAYNAL V., 2019, *Des idées pour transmettre. Si on restructurerait les fermes ?* Dossier thématique, Collectif InPact, 72 p.
- FOURQUET J., MANTERNACH S., 2021, *Pourquoi la défiance vaccinale est-elle plus forte dans le sud de la France ?* Publication de la Fondation Jean Jaurès, rubrique société 14 p.
- GAVIGNAUD-FONTAINE G., VAYSETTES J.-L., SAUGET J.-M., TOUZARD J.-M., 2010, *Inventaire Général - Région Languedoc-Roussillon. Caves coopératives en Languedoc-Roussillon*, Lyon, Lieux Dits, 255 p.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica, 252 p.
- GUEGAN J.-F., 2015, Territoires écologiques et territoires d'émergence de maladies infectieuses : des interactions complexes avec les pratiques économiques, in BENEST G., KOLATA A., 2015, *Territoires écologiques : quelle écologie, quelle économie pour un territoire ?* Paris, L'Harmattan, p. 11-25.
- HEIN F., 2022, *Attractivité. Qu'est-ce qu'un territoire attractif ? Vocabulaire critique et spéculatif des transitions*, en ligne. <https://vocabularyredestransitions.fr/article-25>
- HERVIEU-LEGER D., HERVIEU B., 1979, *Le retour à la nature. "Au fond de la forêt... l'État"*, Paris, Éditions de l'Aube, 234 p.
- HERVIEU B., PURSEIGLE F., 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 318 p.
- HILAL M., BARCZAK A., TOURNEUX F.-P., SCHAEFFER Y., HOUDART M., 2011, *Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM)*, Paris, DATAR, 80 p.
- JARRIGE F., MUMENTHALER C., SALOMON-CAVIN J., 2020, Une ferme urbaine multifonctionnelle : maîtrise foncière publique pour un projet d'agriculture innovant à Rovéréaz, Lausanne, in PERRIN C., NOUGAREDES B., 2020, *Le foncier agricole dans une société urbaine : innovations et enjeux de justice*, Avignon, Cardère, 360 p.
- JOULIE I., PERICHON C., PONS Y., STEYAERT P., 1996, Une typologie d'exploitations spatialisées : outil de diagnostic régional de l'agriculture, *Économie rurale*, n° 236, p. 16-27.
- JUIGNET P., 2016, Le concept d'émergence, *Philosophie, science et société*, p. 11. <https://philosciences.com/38-le-concept-d-emergence>
- KRITZINGER S., 1989, Un exemple d'immigration d'alternatifs Allemands dans les Pyrénées ariégeoises, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 60, fasc. 2, p. 199-222.
- LAURANT D., 2022, *Accompagner les projets agricoles collectifs. Une étude inductive mêlant une démarche participative sur une étude de cas et des enquêtes qualitatives sur des fermes collectives en France*, Thèse de doctorat en sciences agronomiques, Université de Montpellier, 308 p.
- LAURANT D., BAZILE D., LE PAGE C., ROUSSELOU E., 2021, Proposition d'un cadre d'analyse des nouvelles formes collectives d'exploitation agricole en France, *Cahier Agriculture*, n° 30, 11 p.

- LATASTE D., CHIZELLE B., GUILHOT D., 2016, Projet d'installation collective « agri-rural » et norme de groupes. Une dynamique conflictuelle, *Sociologie(s) pratiques*, n° 33, p. 83-96.
- LIEFOOGHE C., 2018, Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique, *Géographie, économie, société*, vol. 20, p. 33-61.
- LIEFOOGHE C., 2004, La diffusion spatiale des services aux entreprises : un révélateur des résistances territoriales aux innovations du système productif, *Cahiers Nantais*, n° 62-63, Innovation, industrie et recherche, p. 213-220.
- LEGER D., 1979, Les utopies du "retour", *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 29, Les classes-enjeux, p. 45-63.
- LESNE J., 2021, L'émergence de maladies infectieuses d'origine zoonotique : complexité écologique et responsabilités socio-économiques, *Environnement, Risques & Santé*, vol. 20, n° 3, p. 244-257.
- LETAN P., 2021, *Les fermes collectives, un modèle innovant au regard de problématiques actuelles du monde agricole. L'ex Basse-Normandie : un territoire propice ?* Mémoire de fin d'étude, Master GAED Territoires en transits, Université Caen Normandie, 130 p.
- MARTIN E., 2020, Reprendre son souffle dans un village cévenol. Ethno-géographie de l'accueil de personnes exilées en milieu rural, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, n° 2-3, p. 161-184.
- MAZOYER M., ROUDART L., 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Édition du Seuil, 529 p.
- MINVIELLE P., CONSALES J.-N., DALIGAUX J., Région PACA : le système AMAP, l'émergence d'un SYAL métropolitain, *Économie rurale*, n° 322, p. 50-63.
- MOREL K., 2018, Installation collective néo-paysanne. Ensemble vers d'autres modèles, *Pour*, n° 234-235, p. 153-161.
- MUNDLER P., REMY J., 2012, L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? *L'Homme & la Société*, n° 183-184, p. 161-179.
- NAEL M., 2022, *Ferme collective. Le guide (très) pratique*, France Agricole, TerrAgora, 271 p.
- OBSERVATOIRE REGIONAL INSTALLATION TRANSMISSION (OIT) de la Chambre Régionale d'Agriculture, 2021, *Installation Transmission en bref*, Edition 2021, 16 p.
- OLIVIER-SALVAGNAC V., LEGAGNEUX B., 2012, L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ? *Études rurales*, n° 190, p. 77-97.
- PILLEBOUE J., PÉCHOUX P.-Y., ROUX M. avec la collaboration de PILLEBOUE M., KAYSER B., ALLAIRE G., 1972, Le nord du Causse du Larzac : une renaissance rurale menacée, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 43, n° 4, p. 453-468.
- POINSOT Y., 1997, Le rôle des formes spatiales dans l'enfrichement des moyennes montagnes audoises : esquisse d'une géographie du voisinage, *L'Espace Géographique*, n° 26(3), p. 247-260.
- PRUVOST G., 2018, Modes de vie alternatifs et engagement, in BADIE B., 2018, *En quête d'alternatives. L'état du monde*, Paris, La Découverte, p. 218-224.
- PURSEIGLE F., NGUYEN G., BLANC P., 2017, *Le nouveau capitalisme agricole : de la ferme à la firme*, Paris, Presses de Sciences Po, 312 p.
- RICHARD F., CHEVALLIER M., DELLIER J., 2014, Circuits courts agroalimentaires de proximité en Limousin : performance économique et processus de gentrification rurale, *Norois*, n° 230, p. 21-39.

- ROUVIERE C., 2016, Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960, *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, n° 133, p. 127-146.
- ROY L., PAQUETTE S., DOMON G., 2005, La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique, *Recherches sociographiques*, 46, n° 1, p. 35-65.
- SAINT-JULIEN T., 2001, *Processus de diffusion spatiale et modélisations du changement. Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès, Lavoisier, p. 157-186.
- SALLUSTIO M., 2018, Le "retour à la terre" : entre utopie et nostalgie. Le cas des collectifs de néo-paysans en France, *Conserveries mémorielles, Revue transdisciplinaire*, n° 22, 19 p. <https://journals.openedition.org/cm/2910>
- SCHEROMM P., RIXEN A., LAURENS L., SOULARD C., 2020, Les acteurs publics locaux et l'écologisation de l'agriculture, *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17367>
- SCHEROMM P., LAURENS L., RIXEN A., HASNAOUI N., 2021, Restaurer le pastoralisme autour des villes : L'exemple de Montpellier Méditerranée Métropole, *Études rurales*, n° 207, p. 100-119.
- SCHEROMM P., JAVELLE A., 2022, Gardening in an urban farm: a way to reconnect citizens with the soil, *Urban Forestry & Urban Greening*, <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2022.127590>
- TAGLIONI F., DEHECQ J-S., 2009, L'environnement socio-spatial comme facteur d'émergence des maladies infectieuses, *EchoGéo*, n° 9. <https://doi.org/10.4000/echogeo.11168>
- TRIBOULET P., PERES S., FILIPPI M., CHANTELOT S., 2013, Empreinte spatiale de la coopération agricole française. Un éclairage par l'analyse des structures de localisation, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2, p. 363-390.
- WILSON R., DIN A., 2018, Calculating Varying Scales of Clustering Among Locations, *Cityscape*, n° 20(1), p. 215-232.
- ZEGIERMAN F., 1999, *Le guide des Pays de France (tome 2 : sud)*, Paris, Fayard, 638 p.

## NOTES

1. Terme catalan signifiant « mauvaise herbe » utilisé pour désigner ces néoruraux ayant un mode de vie en rupture.
2. Cette expression, que l'on retrouve dans de nombreuses définitions du terme paysage, place la perception de l'observateur au centre du concept de paysage.
3. Ce choix méthodologique est discutable et peut amener à exclure certaines exploitations, mais il se justifie par l'impossibilité lors des recherches internet de déterminer si les collectifs de deux personnes correspondent ou non à une situation de couple. Quant au critère de mise sur le marché d'une partie de la production, il a été utilisé afin d'exclure du recensement les projets collectifs d'éco-lieu, d'écohomeau ou d'habitat participatif comportant une dimension agricole dédiée uniquement à l'autoconsommation mais qui ne comporte pas une « vocation principalement agricole » (Cretin et al., 2023).
4. Plateforme gérée par Terre de Liens recensant des annonces d'offre ou de recherche de foncier. On peut y trouver des collectifs cherchant des associés.
5. Site de financement participatif.
6. Projet visant à favoriser l'installation et la consolidation de fermes en collectif en Occitanie par la capitalisation, l'échange et la diffusion des connaissances, et par la co-construction de parcours et d'outils d'accompagnement. @ : <https://www.agri-coll.xyz/?PagePrincipale>

---

## RÉSUMÉS

Figures émergentes d'organisation de l'exploitation agricole, les fermes collectives se multiplient en France. Cet article s'intéresse à leur localisation et leurs logiques de répartition dans les territoires. Par une méthodologie mixant un recensement de fermes collectives en Occitanie, des analyses statistiques et cartographiques et des entretiens semi-directifs, les auteurs identifient des territoires à fortes concentrations de fermes collectives. La combinaison de facteurs à la fois sociaux, paysagers et agricoles permet de caractériser ces territoires à la fois favorables à l'accueil de fermes collectives et attractifs pour les porteurs de projet.

Emerging form of farm organization, collective farms are multiplying in France. This article focuses on their location and spatial distribution in territories. By combining a census of collective farms in Occitanie (France), statistical and cartographic analyzes and semi-directive surveys, we identified territories with high concentrations of collective farms. The combination of social, landscape and agricultural factors characterize these territories both welcoming for collective farms and attractive for their members.

## INDEX

**Mots-clés :** ferme collective, répartition spatiale, territoires d'émergence, recensement

**Keywords :** collective farm, spatial distribution, emergence territory, census

## AUTEURS

### LOUIS CRETIN

Doctorant en Géographie aménagement, Université Paul Valéry Montpellier 3, INNOVATION, Univ Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro, Montpellier, France [louis.cre@gmail.com](mailto:louis.cre@gmail.com)

### PASCALE SCHEROMM

Ingénieure de recherche INNOVATION, Univ Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro, Montpellier, France [pascale.scheromm@inrae.fr](mailto:pascale.scheromm@inrae.fr)

### LUCETTE LAURENS

Professeure des Universités, Université Paul Valéry Montpellier 3, INNOVATION, Univ Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro, Montpellier, France [lucette.laurens@univ-montp3.fr](mailto:lucette.laurens@univ-montp3.fr)

### SIMON VONTHRON

Chargé de recherche en géographie, INNOVATION, Univ Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro, Montpellier, France [simon.vonthron@inrae.fr](mailto:simon.vonthron@inrae.fr)